

## ANNEXE 8

<b>Modifications concernant le référentiel Baccalauréat Professionnel</b> <b>Esthétique Cosmétique Parfumerie</b>
--

<b>COMPETENCES TERMINALES</b>	
C 32	Ajouter dans les indicateurs d'évaluation juste en dessous de « l'enchaînement logique des différentes phases » : respect de la réglementation en vigueur
<b>SAVOIRS ASSOCIES</b>	
Ch S1.Biologie S1.2-1	Colonne connaissances : ajouter l'œil Colonne limites de connaissances ajouter : légènder une coupe simplifiée des structures de l'œil (cornée, iris, cristallin, rétine)
Ch S2.7	Cf document 1
<b><u>REGLEMENT D'EXAMEN</u></b>	
Unité U11 : Etude de situations professionnelles en esthétique cosmétique parfumerie	Passage de l'épreuve E1 en mode CCF en unité U22 de l'épreuve E2 en mode ponctuel
<b>DEFINITIONS DES EPREUVES</b>	
U22	Dont évaluation des connaissances du chapitre S2.7
U31	Lire PFMP en place de PFE